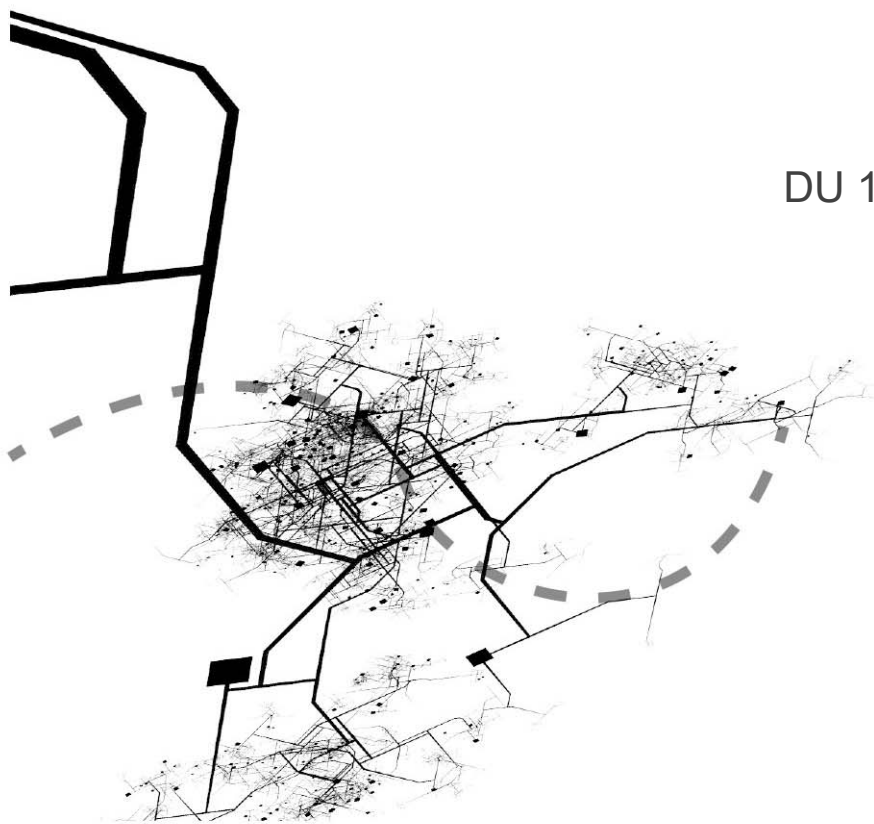





Autoroute 25 en PPP

DU 1^{ER} JUIN 2016 AU 31 MAI 2017





1	INTRODUCTION	3
2	PORTRAIT DE LA CIRCULATION POUR LA SIXIÈME ANNÉE D'EXPLOITATION (2016-2017)	4
2.1	Achalandage	4
3	PARTAGE DES REVENUS DE PÉAGE (PORTION DU MINISTÈRE)	9
4	EXPLOITATION ET ENTRETIEN	11
4.1	Interventions et accidents	11
4.2	Inspections réalisées au cours de l'année	13
4.3	Travaux	14
5	SERVICE À LA CLIENTÈLE	16
5.1	Comptes clients	16
5.2	Plaintes et demandes d'information	21
6	ANNEXE	23



1 INTRODUCTION

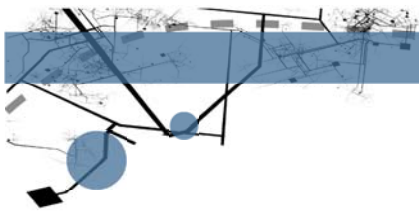
Le 13 septembre 2007, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (le Ministère) a signé une entente de partenariat public-privé (PPP)¹ pour 35 ans avec Concession A25 S.E.C. (CA25). Cette entente comprenait la conception, la construction, le financement, l'exploitation, l'entretien et la réhabilitation des infrastructures réalisées en PPP dans le cadre du parachèvement de l'autoroute 25, soit :

- un tronçon autoroutier à quatre voies de 7,2 km entre le boulevard Henri-Bourassa à Montréal et l'autoroute 440 à Laval;
- un pont à six voies enjambant la rivière des Prairies;
- une voie réservée aux autobus, sauf sur le pont où les autobus circulent avec l'ensemble des usagers de la route;
- une piste multifonctionnelle pour cyclistes et piétons aménagée sur le pont;
- un système de péage d'avant-garde entièrement électronique. Ce type de système a été exigé dans l'entente de partenariat en prévision d'une circulation pendulaire, donc une utilisation du pont par des usagers réguliers qui effectuent le même déplacement matin et soir, et du fait que le pont était situé dans un milieu urbain congestionné. Un point de perception avec arrêt n'était pas souhaitable afin d'éviter de créer de la congestion à cause de l'achalandage élevé.

Depuis le 21 mai 2011, l'ensemble de ces infrastructures est ouvert à la circulation, soit quatre mois plus tôt que prévu selon les échéanciers. Comme prévu dans l'entente de partenariat, CA25 est responsable de l'exploitation, de l'entretien et de la réhabilitation de l'autoroute 25 située entre le boulevard Henri-Bourassa à Montréal et l'autoroute 440 à Laval.

Le présent rapport fait état de la sixième année d'exploitation de l'autoroute 25 en PPP, du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017. Il regroupe des informations relatives à la circulation, au partage des revenus entre le Ministère et CA25, à l'entretien des infrastructures ainsi qu'au service à la clientèle.

¹ L'entente de PPP est disponible sur le site du Ministère



2 PORTRAIT DE LA CIRCULATION POUR LA SIXIÈME ANNÉE D'EXPLOITATION (2016-2017)

2.1 Achalandage

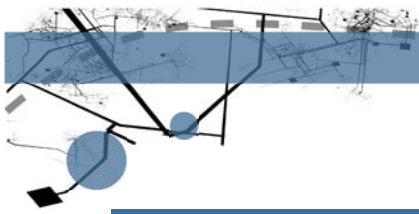
Au 31 mai 2017, plus de 16,5 millions de passages ont été comptabilisés sur le pont à péage de l'autoroute 25. Ce volume représente une augmentation de 4,2% par rapport au volume de l'année précédente, qui se chiffrait à un peu moins de 15,9 millions de passages. On peut aussi observer des variations saisonnières de l'achalandage durant les périodes de vacances et la période hivernale.

Au total pour l'année, près de 82% des passages ont été réalisés avec un véhicule inscrit à un compte client.

Les tableaux suivants regroupent des données relatives à l'achalandage du pont de l'autoroute 25.

Il est aussi important de noter que les tarifs de péage et les frais d'administration sont indexés en début d'année d'exploitation (au mois de juin), comme le montrent les montants inscrits à la grille tarifaire présentée en annexe.

L'atteinte de certains niveaux d'achalandage (moyenne annuelle et en heures de pointe direction principale) est aussi un facteur à l'origine des hausses de tarifs. La nouvelle grille tarifaire qui est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2017 ne comporte pas de hausses de tarifs en lien avec le régime graduel d'augmentation des prix prévu à l'Entente de partenariat.

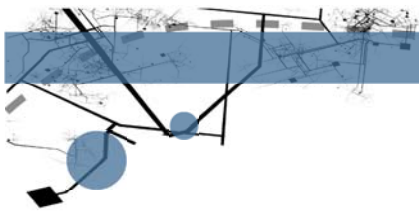


Portrait de l'achalandage – Année 2016-2017 : 16 520 998 passages

	Circulation mensuelle totale	Jours/ mois	Circulation quotidienne moyenne	Moyenne horaire en période de pointe *	DJMA †
Jun 2016	1 452 355	30	48 412	3 077	43 502
Juillet 2016	1 346 474	31	43 435	2 553	43 702
Août 2016	1 388 544	31	44 792	2 541	43 856
Septembre 2016	1 443 859	30	48 129	3 134	44 042
Octobre 2016	1 438 527	31	46 404	3 166	44 148
Novembre 2016	1 431 930	30	47 731	3 138	44 391
Décembre 2016	1 316 790	31	42 477	2 588	44 616
Janvier 2017	1 229 453	31	39 660	2 627	44 701
Février 2017	1 228 135	28	43 862	2 920	44 953
Mars 2017	1 378 573	31	44 470	2 787	45 160
Avril 2017	1 360 813	30	45 360	3 103	45 132
Mai 2017	1 505 545	31	48 566	3 153	45 263

*Moyenne de circulation sur le pont en période de pointe, soit du lundi au vendredi entre 6 h et 9 h en direction sud ainsi que de 15h00 à 18h00 en direction nord.

† DJMA : Moyenne mensuelle mobile sur 12 mois des débits journaliers moyens

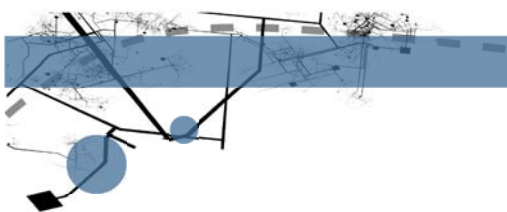


Portrait de l'achalandage – Année 2015-2016 : 15 851 103 passages

	Circulation mensuelle totale	Jours/ mois	Circulation quotidienne moyenne	Moyenne horaire en période de pointe *	DJMA †
Jun 2015	1 381 884	30	46 063	2 971	44 712
Juillet 2015	1 272 958	31	41 063	2 336	44 430
Août 2015	1 332 341	31	42 979	2 613	44 218
Septembre 2015	1 375 777	30	45 859	3 060	43 982
Octobre 2015	1 399 578	31	45 148	3 115	43 706
Novembre 2015	1 343 081	30	44 769	3 052	43 624
Décembre 2015	1 234 553	31	39 824	2 506	43 545
Janvier 2016	1 198 354	31	38 657	2 777	43 470
Février 2016	1 180 910	29	40 721	2 785	43 323
Mars 2016	1 302 968	31	42 031	2 767	43 264
Avril 2016	1 370 816	30	45 694	3 045	43 278
Mai 2016	1 457 883	31	47 028	3 142	43 309

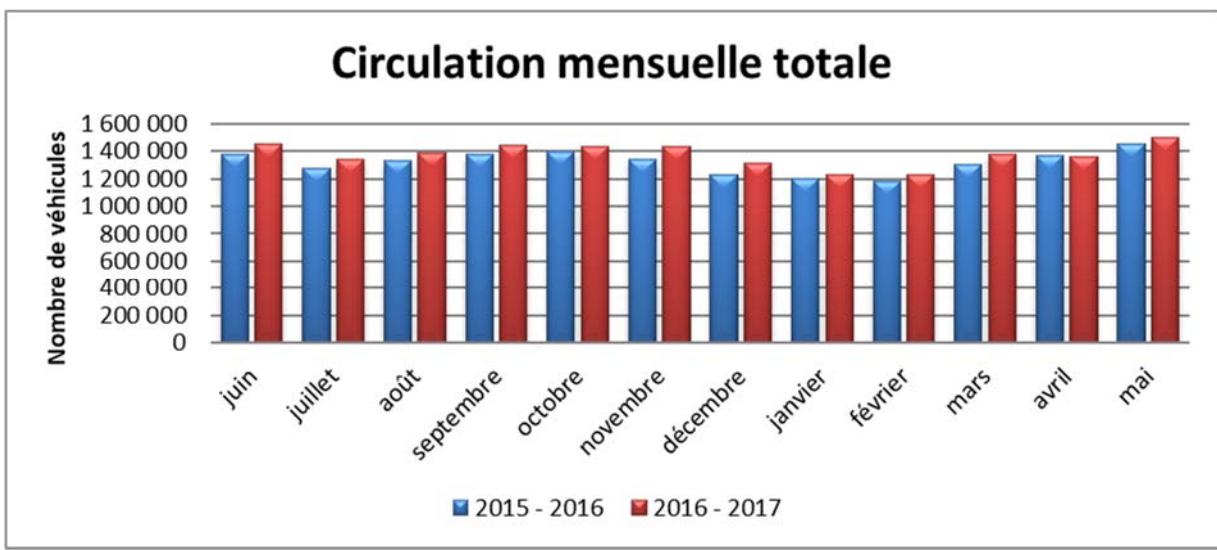
* Moyenne de circulation sur le pont en période de pointe, soit du lundi au vendredi entre 6 h et 9 h en direction sud ainsi que de 15h00 à 18 h00 en direction nord.

† DJMA : Moyenne mensuelle mobile sur 12 mois des débits journaliers moyens

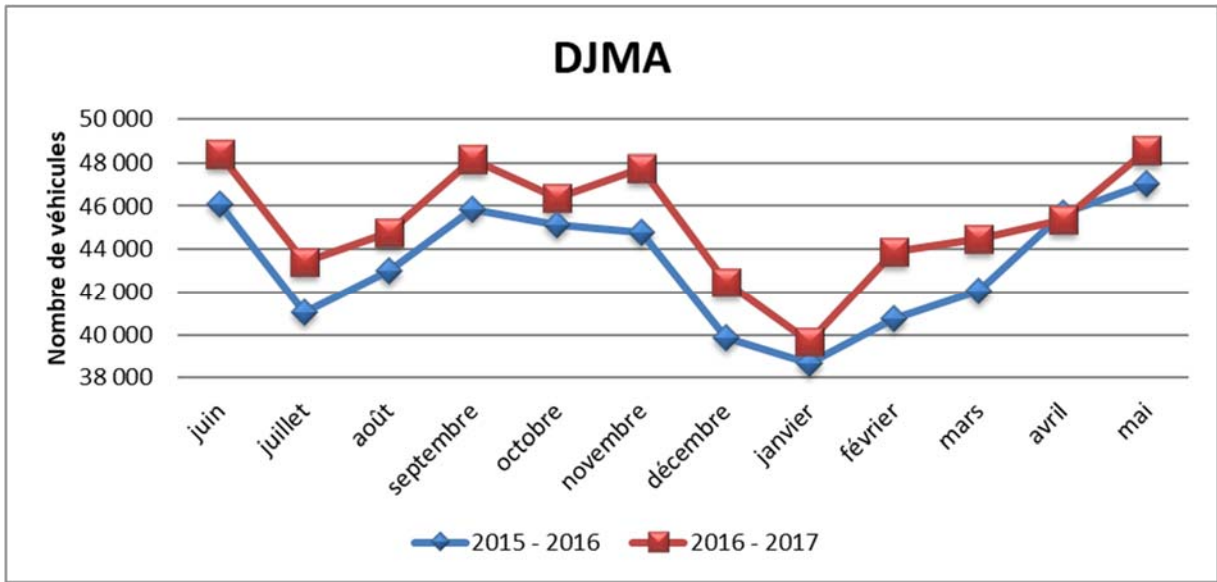


Les quatre graphiques suivants permettent d'observer l'augmentation de l'achalandage pour chaque période comparable de l'année précédente.

Circulation mensuelle – Comparaison 2016-2017 / 2015-2016

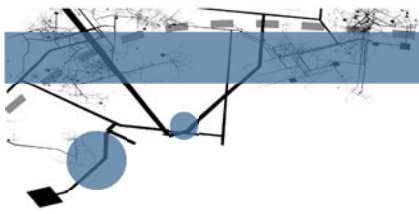


Circulation quotidienne moyenne – Comparaison 2016-2017 / 2015-2016

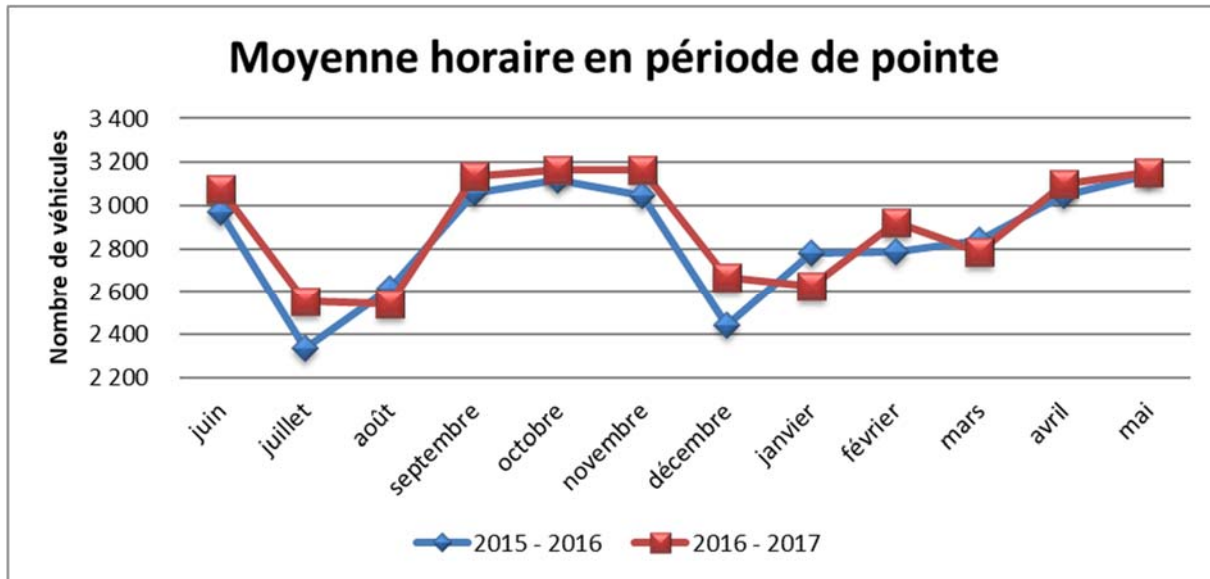


† DJMA : Moyenne mensuelle mobile sur 12 mois des débits journaliers moyens





Circulation en période de pointe – Comparaison 2016-2017 / 2015-2016





3 PARTAGE DES REVENUS DE PÉAGE (PORTION DU MINISTÈRE)

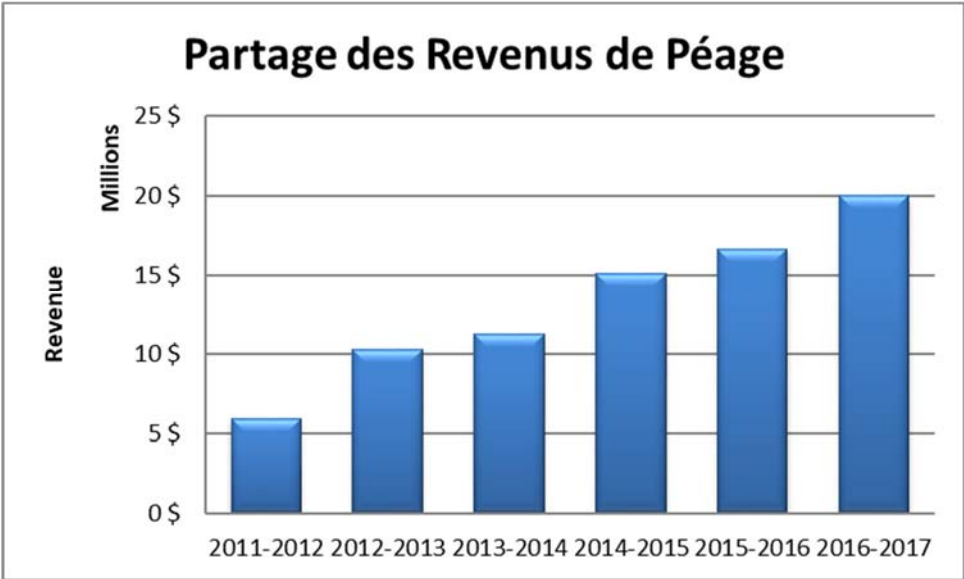
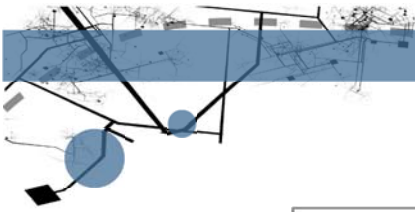
Des revenus de 20,1 millions de dollars pour le Ministère en 2016-2017

L'entente de partenariat public-privé entre le Ministère et CA25 prévoit une formule de partage des revenus lorsque ceux-ci dépassent certains seuils. La mécanique définissant les modalités et les seuils est encadrée et définie par l'entente de partenariat.

Pour l'année d'exploitation débutant le 1^{er} juin 2016, le Ministère a donc ainsi recueilli un montant de 20,1 millions de dollars provenant du partage des revenus de péage en hausse, comparativement à 16,6 millions de dollars l'année précédente. Au 31 mai 2017, le montant cumulé atteint près de 79 millions.

Les revenus tirés du partage sont versés au Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT) servant à financer, entre autres, le réseau routier, les transports en commun et les infrastructures routières. Les revenus de ce fonds proviennent majoritairement de la taxe sur les carburants, des droits sur les permis et d'immatriculation, auxquels s'ajoutent d'autres sources des revenus tel que les péages.

Pour connaître la grille tarifaire en vigueur entre le 1^{er} juin 2016 et le 31 mai 2017, veuillez-vous référer à l'annexe du présent rapport. L'entente de partenariat prévoit que les tarifs et les frais d'administration sont indexés au premier juin de chaque année. Les tarifs augmentent aussi en fonction de l'atteinte de seuils d'achalandage tel que prévu dans l'entente de partenariat.





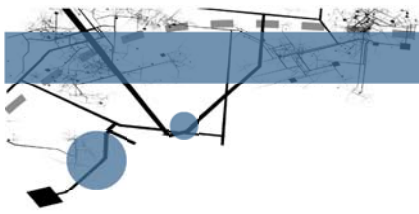
4 EXPLOITATION ET ENTRETIEN

Responsable de l'exploitation des infrastructures routières, CA25 se doit de porter assistance aux usagers, comme le fait le Ministère par l'entremise de ses patrouilleurs routiers et son réseau de caméras de surveillance. Le partenaire privé doit également gérer toutes les fermetures sur son tronçon pour effectuer des travaux d'entretien ou des inspections.

4.1 Interventions et accidents

Le tableau qui suit présente les interventions et accidents survenus sur les infrastructures sous la responsabilité du partenaire privé.

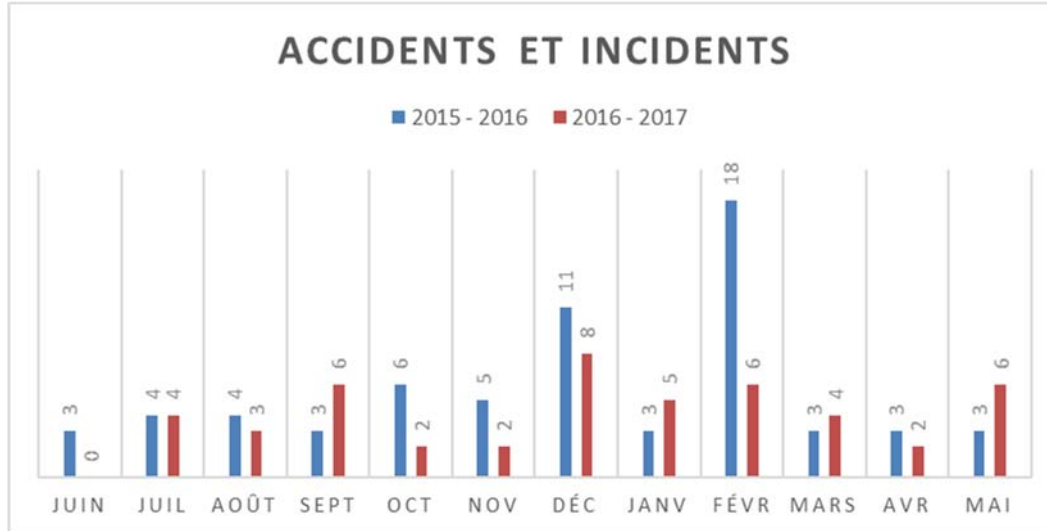
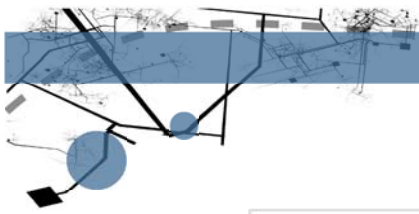
Interventions et accidents – Année 2016-2017					
	Accidents ¹	Incidents ²	Événements avec intervention policière ³	Fermetures de route ⁴	Assistance à l'utilisateur ⁵
Juin 2016	0	0	52	0	65
Juillet 2016	1	3	40	0	65
Août 2016	2	1	38	0	83
Septembre 2016	2	4	56	0	87
Octobre 2016	1	1	42	0	73
Novembre 2016	0	2	34	0	38
Décembre 2016	4	4	45	0	63
Janvier 2017	1	4	38	0	59
Février 2017	4	2	38	1	56
Mars 2017	1	3	39	0	58
Avril 2017	1	1	58	0	84
Mai 2017	3	3	51	0	70
TOTAL	20	28	531	1	801



Interventions et accidents – Année 2015-2016

	Accidents ¹	Incidents ²	Événements avec intervention policière ³	Fermetures de route ⁴	Assistance à l'utilisateur ⁵
Juin 2015	1	2	43	0	67
Juillet 2015	2	2	45	0	81
Août 2015	1	3	43	0	73
Septembre 2015	2	1	43	0	68
Octobre 2015	2	4	47	0	61
Novembre 2015	1	4	42	0	81
Décembre 2015	3	8	34	2	69
Janvier 2016	2	1	38	0	60
Février 2016	8	10	73	0	82
Mars 2016	0	3	46	0	62
Avril 2016	3	0	41	1	55
Mai 2016	2	1	38	0	50
TOTAL	27	39	533	3	809

1. Accident: Définition et classification des accidents selon les sections 2.3.7(e) et 2.4.2 de l'annexe 11 de l'Entente de Partenariat en interprétant les "dommages matériels " comme étant des dommages à l'infrastructure.
2. Incidents: Définition et classification des incidents selon les sections 2.2.4 et 2.3.7 f) de l'annexe 11 de l'Entente de Partenariat (tout autre événement qui n'entre pas dans les accidents)
3. Toute intervention policière, à l'exception de celles concernant les infractions au Code de la sécurité routière.
4. Situation ayant nécessité une fermeture, partielle ou complète, d'une portion ou de l'ensemble du tronçon de l'autoroute 25.
5. Interventions pour porter assistance aux personnes en difficulté sur le tronçon de l'autoroute 25 (sécurité, pannes, etc.).



4.2 Inspections réalisées au cours de l'année

Au cours de cette année d'exploitation, soit de juin 2016 à mai 2017, et ce, comme prévu dans l'entente de partenariat entre le Ministère et CA25, les inspections suivantes ont été effectuées :

- **Inspection des structures**

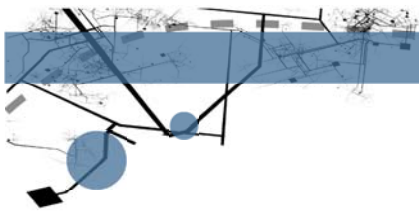
Une inspection annuelle a été faite selon les exigences du Ministère. Cette inspection a été réalisée du 20 au 22 juin 2016. Aucune déficience majeure n'a été constatée lors des inspections.

- **Inspection des chaussées**

Les mesures de l'indice de rugosité international (IRI) pour la période hivernale ont été faites en mars 2017. Les résultats étaient conformes.

L'évaluation de l'uni, l'orniérage et les fissures des chaussées ont été réalisés le 25 mai 2017.

Les mesures de relevés d'adhérence ont été réalisées le 6 juin 2016 par le Ministère. Les résultats ont été transmis à la fin août 2016. Une erreur s'était glissée dans les données et une nouvelle transmission s'est faite le 5 octobre 2016. Les travaux de correction n'ont pu être réalisés pour le 15 octobre 2016, ceux-ci sont prévus en août 2017.



- **Inspection des infrastructures**

Dispositifs de retenue et atténuateur d'impact : 29 juillet 2016

Abords des routes : 23 août 2016

Bordures, trottoirs, musoirs, caniveaux et rigoles : 20 et 21 juillet 2016

Signalisation : juin 2016

Aucune déficience majeure n'a été constatée lors des inspections.

4.3 Travaux

Il n'y a pas eu de travaux majeurs par CA25 au cours de la période de juin 2016 à mai 2017. Des travaux de maintenance préventifs sont réalisés de façon continue par le partenaire privé afin de maintenir les infrastructures en bon état et de corriger certains bris pouvant survenir de façon ponctuelle (glissière, signalisation, lumière, etc.).

Voici une liste de certains travaux faits durant l'année :

Infrastructures

- Balayage et nettoyage des voies de circulation et des accotements
- Balayage et nettoyage afin d'enlever les débris
- Nettoyage de la piste multifonctionnelle
- Nettoyage des structures
- Enlèvement des graffitis
- Ramassage de carcasses d'animaux
- Changement de certains éléments sur le portique de péage

Chaussée

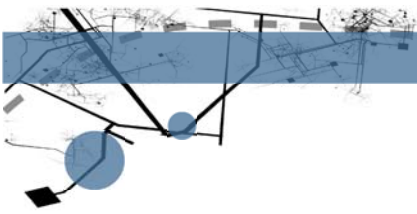
- Marquage de la chaussée
- Réparation de nid de poule

Dispositifs de retenue

- Entretien des dispositifs de retenue et atténuateur d'impact
- Réparation des dispositifs de retenue et atténuateurs d'impact

Entretien d'hiver

- Effectuer le déneigement
- Réaliser le déneigement des dispositifs de retenue



- Effectuer le déglçage

Abords de route

- Entretien des espaces verts, talus et aménagements paysagers
- Faire les tontes de gazon
- Réparation des clôtures
- Entretien des écrans antibruit
- Entretien des bordures, trottoirs, musoirs, caniveaux

Entretien des structures

- Entretien des structures de Montréal et de Laval
- Entretien du pont principal

Système de télésurveillance

- Entretien et Réparation du système de caméras
- Réactivation du Système de détection des véhicules suite aux appels du Ministère
- Entretien des bâtiments

Signalisation et système d'éclairage

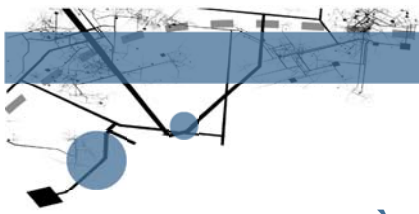
- Relampage de lampadaires
- Réparation de panneau de signalisation

Suivi environnemental

- Analyse de la qualité de l'eau de surface

Le Ministère est informé sur une base mensuelle des activités d'entretien effectuées. Des audits sont réalisés de façon régulière par ce dernier afin de s'assurer du respect des exigences prévues à l'entente de partenariat. Le système qualité de CA25 qui est en place prévoit aussi un programme d'audits internes et externes.

Pour la prochaine année d'exploitation, le partenaire privé ne prévoit pas devoir procéder à des travaux majeurs sur les infrastructures dont il a la responsabilité. Les travaux d'entretien préventifs continueront d'être réalisés.



5 SERVICE À LA CLIENTÈLE

Le pont à péage de l'autoroute 25 est entièrement électronique. Ainsi, les usagers circulent sur le pont sans effectuer d'arrêt à un poste de péage. La facturation se fait à la suite du passage, en fonction de l'inscription ou non des véhicules dans un compte auprès de CA25. Il n'y a pas d'obligation d'inscrire son véhicule dans un compte. Des frais d'administration s'appliquent toutefois à chaque passage pour les véhicules qui ne sont pas inscrits.

Les véhicules inscrits reçoivent, à moins d'exception, un transpondeur qui servira à les identifier lors des passages sur le pont. Les frais de péage et autre frais sont alors directement portés à leur compte. Pour les autres usagers, à chacun des passages sur le pont, un avis de paiement sont envoyés à l'adresse du propriétaire du véhicule enregistrée à la SAAQ.

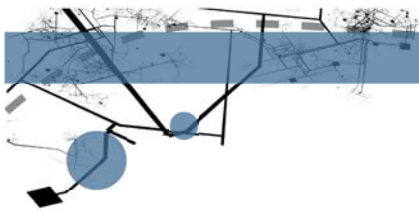
Les tarifs de péage sont déterminés en fonction de certains critères, dont les trois principaux sont les suivants : le nombre d'essieux, la hauteur du véhicule et l'heure du passage. La grille tarifaire en annexe présente les différents tarifs.

Afin de permettre aux clients d'ouvrir et de gérer leur compte, d'obtenir de l'information et d'acquitter leurs péages, différents outils sont en place, dont le centre de service à la clientèle de CA25 situé près du pont sur le boulevard Lévesque à Laval. La clientèle peut aussi joindre le centre de service à partir du site Internet A25.com et par téléphone.

5.1 Comptes clients

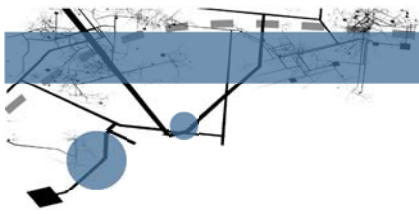
Le nombre d'usagers possédant un transpondeur a été en continuelle progression au cours de la sixième année d'exploitation du pont de l'autoroute 25. Le nombre total de transpondeurs actifs en circulation se chiffrait à 256 025 en mai 2017, en hausse comparativement à 238 781 en mai 2016.

L'exploitation du péage, y compris la gestion des comptes clients, incombe à CA25. Afin de bien comprendre les données ci-dessous, il importe de savoir qu'un usager a la possibilité d'ouvrir avec CA25 un compte avec transpondeur ou encore un compte vidéo, c'est-à-dire sans transpondeur. Dans ce dernier cas, le client verra déduire de son compte des frais d'administration de 3,20 \$ (montant indexé au 1^{er} juin de chaque année) par passage, en plus du tarif de péage.



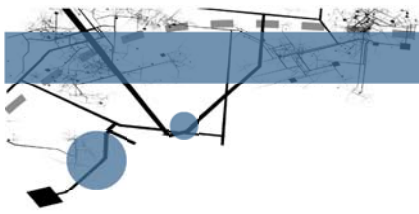
Portrait des comptes clients – Année d'exploitation 2016-2017

	Nombre de véhicules avec transpondeur liés à un compte	Nombre de véhicules sans transpondeur liés à un compte vidéo	Nombre total de véhicules liés à un compte	Circulation mensuelle totale	Transactions avec compte client	Taux d'utilisation (passage) avec compte
Juin 2016	240 728	14 918	255 646	1 452 355	1 168 685	80,5%
Juillet 2016	242 467	15 475	257 942	1 346 474	1 055 656	78,4%
Août 2016	244 526	16 154	260 680	1 388 544	1 095 555	78,9%
Septembre 2016	246 421	16 312	262 733	1 443 859	1 176 067	81,5%
Octobre 2016	247 794	16 608	264 402	1 438 527	1 178 063	81,9%
Novembre 2016	249 415	16 733	266 148	1 431 930	1 193 802	83,4%
Déc. 2016	250 005	16 932	266 937	1 316 790	1 072 626	81,5%
Janvier 2017	250 930	17 190	268 120	1 229 453	1 026 970	83,5%
Février 2017	251 096	17 268	268 364	1 228 135	1 027 126	83,6%
Mars 2017	252 132	17 209	269 341	1 378 573	1 162 851	84,4%
Avril 2017	253 372	17 396	270 768	1 360 813	1 131 039	83,1%
Mai 2017	256 025	17 618	273 643	1 505 545	1 251 333	83,1%



Portrait des comptes clients – Année d'exploitation 2015-2016

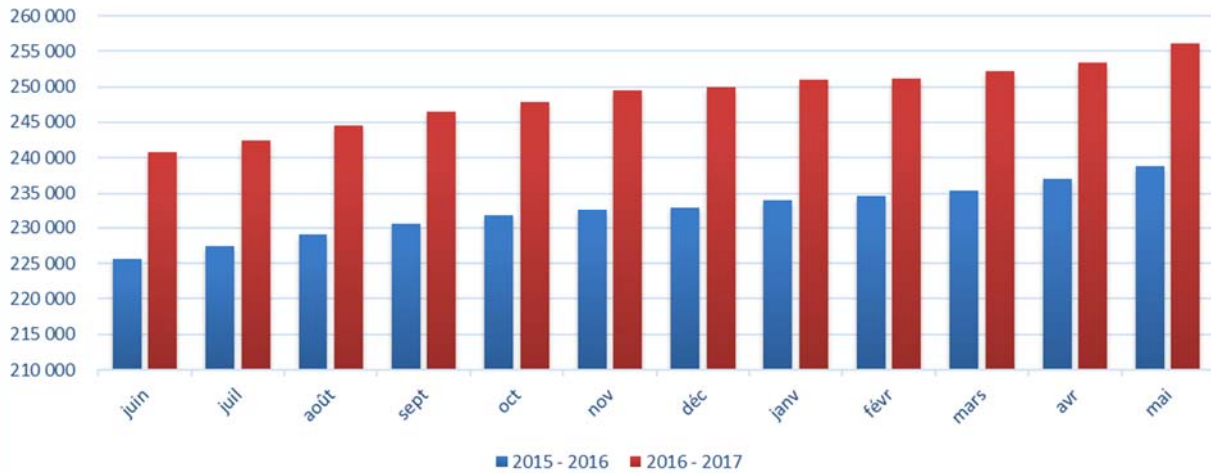
	Nombre de véhicules avec transpondeur liés à un compte	Nombre de véhicules sans transpondeur liés à un compte vidéo	Nombre total de véhicules liés à un compte	Circulation mensuelle totale	Transactions avec compte client	Taux d'utilisation (passage) avec compte
Juin 2015	226,125	11,336	237,461	1 381 884	1,147,363	83.0%
Juillet 2015	227,404	11,440	238,844	1 272 958	1,035,209	81.3%
Août 2015	228,874	11,503	240,377	1 332 341	1,087,457	81.6%
Septembre 2015	230,137	11,630	241,767	1 375 777	1,144,728	83.2%
Octobre 2015	231,295	11,733	243,028	1 399 578	1,176,830	84.1%
Novembre 2015	232,185	11,803	243,988	1 343 081	1,138,065	84.7%
Déc. 2015	232,451	11,825	244,276	1 234 553	1,031,440	83.5%
Janvier 2016	233,332	11,895	245,227	1 198 354	1,020,352	85.1%
Février 2016	233,845	12,338	246,183	1 180 910	1,009,374	85.5%
Mars 2016	234,285	12,430	246,715	1 302 968	1,103,572	84.7%
Avril 2016	235,601	12,613	248,214	1 370 816	1,153,248	84.1%
Mai 2016	237,244	12,806	250,050	1 457 883	1,213,115	83.2%

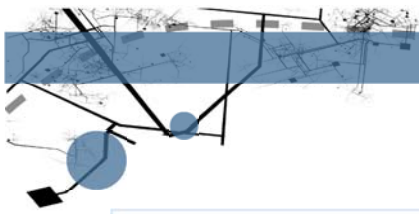


Taux d'utilisation (passage) avec compte

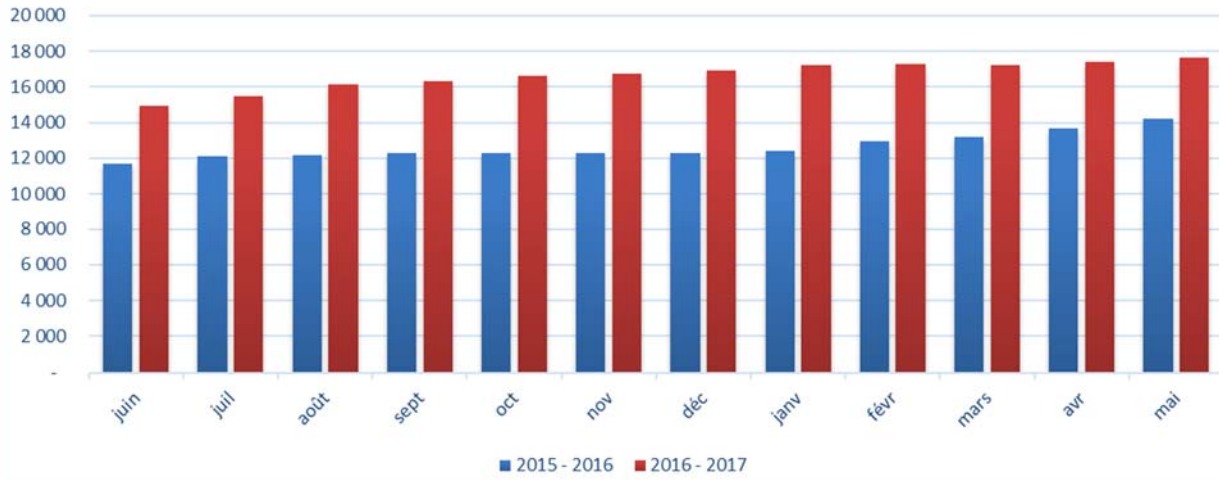


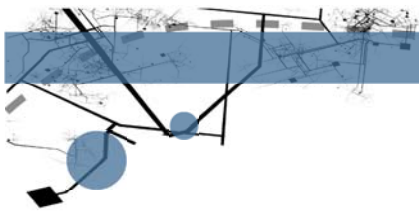
Nombre de véhicules avec transpondeur liés à un compte





Nombre de véhicules sans transpondeur liés à un compte vidéo



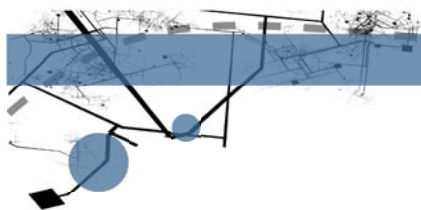


5.2 Plaintes et demandes d'information

Au cours de la sixième année d'exploitation, une moyenne d'environ 25 600 interactions (appels, courriels, comptoir) par mois ont lieu entre les clients et le centre de service à la clientèle. La majorité des demandes concernaient la maintenance de compte, l'ouverture de comptes, les avis de paiement transmis par le partenaire privé ou encore des demandes d'information sur le fonctionnement du système de péage électronique.

A l'été 2016, des modifications ont été apportées à la façon de présenter et catégoriser les communications reçues des clients et en particulier au niveau des contestations. Le nombre plus élevé de communications catégorisées comme plaintes reçues au service à la clientèle reflètent ces changements.

	Plaintes – Année 2016-2017		
	Circulation mensuelle totale	Nombre de plaintes reçues - Service à la clientèle A25	Nombre de plaintes reçues - Ministère
Juin 2016	1 452 355	8	1
Juillet 2016	1 346 474	37	0
Août 2016	1 388 544	30	0
Septembre 2016	1 443 859	52	1
Octobre 2016	1 438 527	57	3
Novembre 2016	1 431 930	56	2
Déc. 2016	1 316 790	41	0
Janvier 2017	1 229 453	59	2
Février 2017	1 228 135	40	2
Mars 2017	1 378 573	29	3
Avril 2017	1 360 813	25	1
Mai 2017	1 505 545	32	2



	Plaintes – Année 2015-2016		
	Circulation mensuelle totale	Nombre de plaintes reçues - Service à la clientèle A25	Nombre de plaintes reçues - Ministère
Juin 2015	1 381 884	10	3
Juillet 2015	1 272 958	9	2
Août 2015	1 332 341	6	0
Septembre 2015	1 375 777	5	2
Octobre 2015	1 399 578	4	0
Novembre 2015	1 343 081	13	7
Déc. 2015	1 234 553	9	4
Janvier 2016	1 198 354	13	6
Février 2016	1 180 910	11	7
Mars 2016	1 302 968	3	1
Avril 2016	1 370 816	10	2
Mai 2016	1 457 883	5	0

6 ANNEXE

TARIFS DE PÉAGE (juin 2016 à mai 2017)																
PÉRIODES	JOURS OUVRABLES								FIN DE SEMAINE et JOURS FÉRIÉS							
	PPAM		HPJ		PPPM		HPS		PPAM		HPJ		PPPM		HPS	
HEURES	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À
DIRECTION SUD	6h01	9h00	9h01	15h00	15h01	18h01	18h01	6h00			0h00	12h00			12h00	24h00
DIRECTION NORD	6h01	9h00	9h01	15h00	15h01	18h01	18h01	6h00			0h00	12h00			12h00	24h00
Catégorie A, tarif par essieu	80,00\$		80,00\$		80,00\$		80,00\$				80,00\$				80,00\$	
Catégorie B, tarif par essieu	1,60\$		1,12\$		1,60\$		1,12\$				1,12\$				1,12\$	
Catégorie C, tarif par essieu	3,20\$		2,24\$		3,20\$		2,24\$				2,24\$				2,24\$	

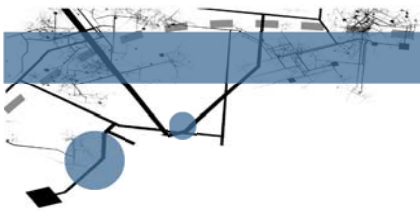
PPAM: Période de pointe du matin

HPJ : Période hors pointe du jour

PPPM : Période de pointe du soir

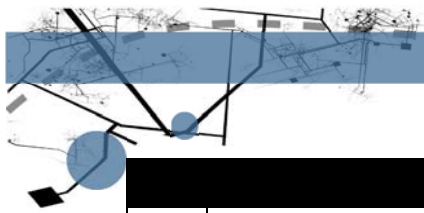
HPS : Période hors pointe de soir

TYPE DE VÉHICULE	DESCRIPTION
Catégorie A	Tout véhicule hors normes au sens de l'article 462 du Code de la sécurité routière
Catégorie B	Tout véhicule routier qui n'est pas visé dans la catégorie A et dont la hauteur du véhicule est inférieure à 230 centimètres
Catégorie C	Tout véhicule routier qui n'est pas visé dans la catégorie A et dont la hauteur du véhicule est égale ou supérieure à 230 centimètres



FRAIS D'ADMINISTRATION				
	DESCRIPTION	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C
FRAIS MENSUELS APPLICABLES POUR CHAQUE VÉHICULE INSCRIT À UN COMPTE-CLIENT EN RÈGLE ET ÉQUIPÉ D'UN TRANSPONDEUR QUI FONCTIONNE*				
●	Frais de gestion administrative du compte client pour les comptes avec réapprovisionnement automatique	1,07\$	1,07\$	1,07\$
●	Frais de gestion administrative du compte client pour les comptes sans réapprovisionnement automatique	2,67\$	2,67\$	2,67\$
FRAIS PAR PASSAGE APPLICABLE POUR TOUT VÉHICULE INSCRIT À UN COMPTE CLIENT EN RÈGLE, MAIS QUI N'EST PAS ÉQUIPÉ D'UN TRANSPONDEUR*				
●	Frais de perception du tarif de péage par passage sur le Pont de l'A25, s'ajoutant au tarif de péage encouru pour le passage du véhicule	3,20\$	3,20\$	3,20\$
FRAIS APPLICABLES POUR TOUT PASSAGE D'UN VÉHICULE QUI N'EST PAS INSCRIT À UN COMPTE-CLIENT				
●	Frais d'administration relatifs à la perception du tarif de péage (1 ^{ère} demande de paiement) par passage sur le Pont de l'A25, s'ajoutant au tarif de péage encouru pour le passage du véhicule	5,34\$	5,34\$	5,34\$
●	Frais d'administration relatifs à la perception du tarif de péage (deuxième avis de paiement) par passage sur le Pont de l'A25, s'ajoutant au tarif de péage et aux frais d'administration encourus pour le passage du véhicule, conformément à l'article 17 du Règlement concernant les infrastructures routières à péage exploitées en vertu d'une entente de partenariat public-privé.	33,00\$	33,00\$	33,00\$

* Les frais applicables pour tout passage d'un véhicule inscrit à un compte-client qui n'est pas en règle sont ceux qui s'appliquent pour tout passage d'un véhicule qui n'est pas inscrit à un compte client



FRAIS D'ADMINISTRATION				
	DESCRIPTION	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C
FRAIS DE RECOUVREMENT POUR TOUT PASSAGE D'UN VÉHICULE ROUTIER IMMATRICULÉ HORS QUÉBEC				
●	Frais d'administration relatifs à la perception du tarif de péage (deuxième avis de paiement) par passage sur le Pont de l'A25, s'ajoutant au tarif de péage et aux frais d'administration encourus pour le passage du véhicule, conformément à l'article 17 du Règlement concernant les infrastructures routières à péage exploitées en vertu d'une entente de partenariat public-privé.	37,35\$	37,35\$	37,35\$

TAUX D'INTÉRÊT				
	DESCRIPTION	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C
	Taux d'intérêt appliqué aux sommes impayées dans les 30 jours suivant la date où elles deviennent exigibles.	Taux d'intérêt de 2% par mois, composé mensuellement **, soit 26,8% annuellement		

** Ce taux d'intérêt mensuel ne peut être supérieur au taux quotidien des acceptations bancaires canadiennes d'un mois apparaissant à la page CDOR du système Reuters à 10 heures à la date à laquelle la somme portant intérêts devient exigible pour la première fois, lequel est majoré de 4%, auquel cas, c'est ce dernier taux qui s'appliquera.

